

Collège de Marciac
2, chemin de ronde
32230 Marciac
Tél. : 05.62.09.39.55
Fax : 05.62.08.20.26
Mel : viescolaire.marciac@ac-toulouse.fr

Nom, Prénom, classe :

Maître de stage :

Entreprise :

Séquence d'observation en entreprise – Classes de 3^{ème} Calendrier des différentes phases

Semaine 39 : Distribution aux élèves de la convention, de l'annexe pédagogique et financière, et des courriers (un aux parents, un à l'entreprise).

- 3°A : Mardi 25/09 à 16h00.
- 3°B : Vendredi 28/09 à 14h00.

Mercredi 15 novembre 2018 : Date butoir du retour des conventions à la vie scolaire.

Elles seront signées par le chef d'établissement. Un exemplaire sera rendu aux élèves pour l'entreprise, le second sera conservé à la vie scolaire.

Semaine : Distribution aux élèves des différents documents préparatoires aux stages par Mme Ernouf et M. Delesalle.

- 3°A : Lundi 10/12 à 16h00.
- 3°B : Vendredi 14/12 à 14h00.

Les élèves auront chacun un professeur référent.

Dans la mesure du possible, les professeurs visiteront les élèves ou téléphoneront pour s'assurer de leur présence et de la compréhension du travail demandé. Les conventions de stage avec les horaires de présence des élèves seront dans un classeur rouge en salle des professeurs.

Un ordre de mission doit être retiré au secrétariat avant les visites.

Semaine du 17 décembre au 21 décembre 2018 : Stages en entreprise

Semaine du 7 au 11 janvier 2019 : Les brouillons des rapports seront repris et travaillés avec le professeur référent.

Lundi 21 janvier 2019 : Les élèves déposeront leur rapport écrit à la vie scolaire. Les rapports seront ventilés auprès des professeurs référents qui les corrigeront. A l'issue des corrections, les dossiers écrits et les fiches d'évaluation seront remis au bureau de la vie scolaire (au plus tard le **29 janvier 2019 au matin**). Les rapports seront restitués aux élèves le soir même pour préparer l'oral.

Vendredi 31 janvier 2019 : Oral blanc.

Les compétences évaluées lors de cette séquence d'observation en entreprise et durant l'oral blanc seront prises en compte pour la validation du socle commun de connaissances et de compétences.

Les fiches d'évaluation seront jointes au bulletin du deuxième semestre.

Les comptes-rendus de stage seront restitués aux élèves qui les conserveront.